



Prix du livre de l'Île-du-Prince-Édouard 2026



Le Prix du livre de l'Île-du-Prince-Édouard sert à faire la promotion et à célébrer l'excellence en matière de création et de publication de livres d'auteurs, d'éditeurs et de créateurs de l'Île-du-Prince-Édouard.

Critères

Ce prix est présenté tous les deux ans à l'auteur et à l'éditeur du livre qui illustre le mieux l'excellence en création et en publication. Des prix seront présentés dans quatre différentes catégories : œuvre de fiction, œuvre non romanesque, recueil de poésie, et littérature jeunesse. Les soumissions de chaque catégorie sont évaluées par un jury indépendant selon les critères suivants : la qualité de l'écriture, intérêt social et culturel du texte, originalité du contenu, de l'approche et de la technique.

Admissibilité

1. Les livres imprimés publiés de manière traditionnelle, hybrides/en partenariat et auto-édités sont éligibles. Les livres peuvent avoir été publiés n'importe où au monde.
2. Les livres doivent avoir été publiés dans l'année civile 2024/25 et être actuellement imprimés et disponibles à la vente.
3. Les auteurs et éditeurs doivent avoir été résidents permanents ou saisonniers de l'Île-du-Prince-Édouard au cours de la période d'admissibilité (2024-2025), et doivent être citoyens canadiens ou des immigrants admis. Un résident permanent est une personne qui a vécu à l'Î.-P.-É. pendant au moins 6 mois + 1 jour chaque année. Dans le cas d'auteurs ou d'éditeurs multiples, au moins 50 % de la paternité d'une œuvre doit satisfaire aux exigences de résidence à l'Î.-P.-É. telles que mentionnées ci-dessus.
4. Les livres ne peuvent pas contenir de texte, de personnages, d'intrigues ou d'illustrations générés par l'IA.
5. Les livres admissibles, à l'exception des livres pour enfants (minimum 24 pages), sont ceux qui contiennent 48 pages et plus en excluant la page couverture; possèdent un numéro international normalisé du livre (ISBN); ont été conçus, imprimés et reliés selon une norme professionnelle.
6. Les livres peuvent être écrits soit en français, soit en anglais.
7. Seules les premières éditions sont admissibles. Les titres doivent inclure au moins 50 % de contenu inédit qui n'a pas été publié auparavant.
8. On doit recevoir au moins quatre (4) inscriptions admissibles dans chaque catégorie. Si ce minimum n'est pas atteint, les soumissions dans cette catégorie seront envoyées et incluses dans l'année du prochain concours (2028). Si les juges ne croient pas qu'aucun livre n'atteigne la qualité requise, aucun prix n'est remis.

Prix

1. Un prix sera accordé pour un livre gagnant dans chacune des catégories suivantes :
 - œuvre de fiction (y compris les romans JA- âgés de 13 à 18 ans)
 - œuvre non romanesque
 - recueil de poésie
 - littérature jeunesse
2. Le prix comprend :
 - un prix en argent pour l'auteur, l'éditeur ou le rédacteur en chef;
 - un cadeau commémoratif fabriqué à la main pour l'écrivain qui sera remis lors d'une cérémonie de remise de prix ou d'une activité culturelle connexe ; et;
 - des seaux conçus spécialement pour afficher sur les livres obtenant le prix.

Soumissions

1. La date limite des soumissions de livres (cachet de la poste faisant foi sur le paquet ou remis en mains propres) est le 31 janvier 2026, avant la fin de la journée de travail.
2. Une soumission consiste en un formulaire de soumission rempli et quatre exemplaires de chaque titre soumis. Les exemplaires seront utilisés pour juger et à des fins de publicité et ne seront pas retournés.
3. L'éditeur/l'auteur ou le rédacteur en chef peut faire la soumission.

Non-divulgation

En aucun cas, les noms des lauréats ne seront révélés jusqu'à ce qu'ils soient annoncés à la cérémonie de présentation des prix. Les détails sur la cérémonie de présentation des prix seront annoncés à une date ultérieure.

Formulaires de candidature

Les formulaires d'inscription ne sont offerts qu'en ligne à l'adresse PrinceEdwardIsland.ca/fr/PrixDuLivre. Veuillez remplir un formulaire pour chaque livre soumis. Quatre exemplaires du livre doivent accompagner chaque formulaire de soumission. Veuillez noter que les livres ne seront pas retournés.

C'est en date du 31 janvier 2026, à la fin de la journée de travail au plus tard, que les soumissions doivent être livrées ou porter le cachet de la poste.